- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE

**COMMUNES DU** 

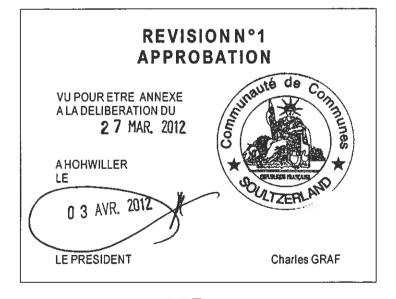
# SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER, SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

**COMMUNE DE** 

**SOULTZ-SOUS-FORETS** 

Note relative au réseau d'eau potable









# Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS / HOHWILLER



# Annexe sanitaire du P.L.U. Note relative au réseau d'eau potable



REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICAT	ION	APPRO	BATION	N° AFFAIRE :	08271	Page:	1/13
0	17/12/2010	Création	OTE - S. WASSMUTH		C.H.		WAITAINE.	00271	r age .	1713
Les révisions cont indiquées par une marque de révision notés en marge										

### SOMMAIRE

1.	Introduction	3			
2.	Généralités	4			
2.1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	4			
2.2.	DEMOGRAPHIE	4			
2.3.	DEVELOPPEMENT URBAIN				
2.4.	2.3.1. SOULTZ-SOUS-FORETS	5			
	2.4.1. SOULTZ-SOUS-FORETS				
2.5.	TOPOGRAPHIE	6			
2.6.	GEOLOGIE	7			
2.7.	HYDROGEOLOGIE	7			
2.8.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE	7			
3.	Etat actuel	9			
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE				
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES				
	3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL				
	3.2.2. RESEAU COMMUNAL HOHWILLER	10			
	3.2.3 RESEAU COMMUNAL SOULTZ-SOUS-FORETS	12			

#### 1. Introduction

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

#### 2. Généralités

La commune de Soultz-Sous-Forêts, intégrée à la Communauté de Communes du Soultzerland, est également rattachée aux Etablissements Publics de Coopération suivants :

- le syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin;
- le SICTEU du secteur de Soultz-Sous-Forêts;
- le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Soultz-Sous-Forêts;
- le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du Seltzbach ;
- le Syndicat des communes forestières de Soultz-Sous-Forêts et environs ;
- le Syndicat Intercommunal de la Région de Soultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Drachenbronn.

#### 2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune se situe au centre du territoire de la Communauté de Communes du Soultzerland. La commune de Soultz-Sous-Forêts, regroupée avec Hohwiller, est desservie par les routes départementales 263, 264, 28 et 51.

Son ban communal est d'une surface de 1537 hectares pour une population de 2645 habitants en 2007.

La commune de Soultz-Sous-Forêts, regroupée avec Hohwiller, fait partie du canton de Soultz-Sous-Forêts lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

#### 2.2. DEMOGRAPHIE

La population de la ville de Soultz-sous-Forêts est de 2 645 habitants en 2006. En 2008, la population de la ville est estimée à 2 900 habitants.

Depuis 1999, la population globale de Soultz-sous-Forêts a crû de 16,3% passant de 2 494 à 2900 habitants.

#### 2.3. <u>DEVELOPPEMENT URBAIN</u>

#### 2.3.1. SOULTZ-SOUS-FORETS

Tournant le dos au site de l'ancien château et de la Saline qui lui a succédé, le noyau « ancien » (correspondant à la recolonisation de la fin du 17<sup>e</sup> s) de Soultz-Sous-Forêts est concentré entre le Seltzbach et le Froeschweilerbaechel, linéairement le long de la RD 51/52 (rue des barons de Fleckenstein et rue Fronacker).

Sa partie médiane, entre la rue des Echevins et la rue du Dr Deutsch, correspond à la fois à l'artère principale de la ville nouvelle créée au 14<sup>e</sup> siècle par les Fleckenstein et, côté sud, au noyau historique en contrebas vers le Seltzbach. Notons que ce dernier secteur, dont l'église protestante partiellement médiévale occupe le centre, offre davantage d'épaisseur au tissu urbain et profite d'une topographie qui enrichit le paysage.

Au Sud de la rue du Dr Deutsch et à chaque extrémité de sa perpendiculaire, le bâti traditionnel se poursuit, mais de façon moins dense, principalement sur la fourche formée à l'Est par les rues de Lobsann et de Pechelbronn.

Le bâti de faubourg se positionne dans une logique parallèle au bâti traditionnel Est-Ouest, avec une forte concentration autour de la voie ferrée.

Le tissu urbain plus lâche que forme le bâti isolé sur sa parcelle vient plutôt encercler les autres types, donnant un caractère relativement dilué aux entrées de la commune. Si cette urbanisation en diffus s'est greffée, comme bien souvent linéairement le long des rues ou chemins d'exploitation existants, elle donne tout de même par endroit, au même titre que l'urbanisation planifiée de type lotissement, un peu d'épaisseur depuis les voies principales.

Des zones d'activités sont installées en entrée de commune mais également au centre, de part et d'autre des rails de chemin de fer. Vue la configuration actuelle de la ville, la voie ferrée est d'ailleurs un réel obstacle à franchir et on se repère facilement par rapport à elle : le quartier Nord et le quartier Sud.

La commune accueille deux secteurs à vocation commerciale : la ZAC et le centre, avec notamment la rue des Barons de Fleckenstein et surtout la rue du Dr Deutsch où tous les rez-de-chaussée sont destinés essentiellement aux commerces de proximité.

#### 2.3.2. HOHWILLER

Au droit de Hohwiller, la D28 suit la ligne de crête descendante vers Kuhlendorf, en formant une ample courbe très prononcée.

Le noyau ancien a épousé cette configuration, en lui donnant un peu d'épaisseur au niveau des voies qui s'y raccordent en forme de fourches. Il s'agit de la rue des Jeunes Vignes, impasse en contrebas, et de la rue de l'Ecole, située de façon plus stratégique puisque centrale (on y trouve d'ailleurs l'école-mairie et le siège de la Communauté de communes). Elle permet de rejoindre la commune de Hermerswiller. On remarque d'ailleurs que c'est au droit de ces deux fourches que le bâti traditionnel est le plus dense.

En contact direct avec le bâti traditionnel, se positionne le bâti de faubourg structuré sur la rue menant à Reimerswiller et bâti de faubourg déstructuré car plus hétéroclite en fin de rue des Jeunes Vignes ainsi qu'au début de la rue de Betschdorf.

Le bâti isolé sur sa parcelle, qui correspond aux extensions les plus récentes, prend une place relativement importante dans cette commune. Hohwiller a certainement bénéficié de son accessibilité aisée par la voie de transit D263 et de son rattachement à la ville principale de Soultz-Sous-Forêts. A part le lotissement rue de Betschdorf qui a su créer une voie de bouclage et quelques raccordements sur le chemin d'exploitation, les autres extensions se sont faites sous forme diffuse : le long des rues menant à Reimerswiller et à Hermerswiller ; plus ponctuellement le long des axes menant à Soultz-Sous-Forêts et Kuhlendorf.

#### 2.4. ANALYSE PAYSAGERE

#### 2.4.1. SOULTZ-SOUS-FORETS

La commune de Soultz-Sous-Forêts s'est implantée en fond de vallon de part et d'autre du Seltzbach. Si aujourd'hui les développements pavillonnaires ont ponctuellement atteints les lignes de crêtes, ces dernières restent des limites franches qui permettent au quidam de se situer dans le paysage où qu'il se trouve dans le tissu communal.

Par ailleurs, ces lignes de crêtes végétalisées qui encadrent Soultz-Sous-Forêts forment un écrin végétal permettant de découvrir la ville en douceur en déambulant au fil du paysage.

La ZAC de Soultz-Sous-Forêts, pour sa part, s'impose « violemment » à qui traverse le territoire par la voie rapide (RD 263). On se positionne en point de vue plongeant sur le vallon de Soultz-Sous-Forêts. Cependant celle-ci, notamment du fait de la tour du centre de secours, forme un repère visuel fort qui marque la centralité du territoire.

La ripisylve du Seltzbach, pour sa part, entraine le regard du passant depuis la RD 263 vers le centre ancien de la ville.

Par ailleurs, du fait de son développement sur des axes parallèles au fond de vallon, le tissu urbain de Soultz-Sous-Forêts se trouve très aéré. Ceci laisse un véritable potentiel de densification tout en préservant les respirations liées aux espaces humides du Seltzbach.

#### 2.4.2. HOHWILLER

Situé sur un point haut du ban communal et encadré par des éléments arborés très présents, le village de Hohwiller fait partie des points de repère forts du territoire.

Le reste de son ban est largement dominé par les cultures ouvrant, par la même, le regard sur le grand paysage.

Du fait de son développement en forme de boucle, le cœur de la structure urbaine est un véritable poumon vert, fortement arboré. Par ailleurs, au fil de la rue principale, on découvre encore de nombreux potagers et/ou jardins qui participent à l'image d'un tissu urbain aéré avec une faible densité ressentie.

#### 2.5. TOPOGRAPHIE

Les altitudes sur le territoire de Soultz-Sous-Forêts ont une amplitude très forte, de 137 mètres au point le plus bas à 508 mètres au point culminant. Cette amplitude est notamment due à la forme du ban communal qui s'étire vers l'Ouest sur les espaces forestiers des premiers versants vosgiens.

Les espaces bâtis de Soultz-Sous-Forêts sont implantés en creux de vallon, à la confluence du Seltzbach et de son affluent le Froeschwillerbach.

Les secteurs urbanisés se répartissent en effet à des altitudes comprises entre 137 et 180 mètres dans la partie la plus à l'Ouest du ban communal.

Hohwiller, commune regroupée avec Soultz-Sous-Forêts se place sur un versant à une altitude de 180 mètres environ.

#### 2.6. GEOLOGIE

L'Ouest de la commune de Soultz-Sous-Forêts appartient au piémont des Vosges du Nord dont le substrat est formé par un affleurement de marnes du Trias et du Jurassique (Secondaire).

Plus à l'Est sur le ban communal, les collines reposent sur des marnes argileuses de l'Oligocène (dépôts marins du Tertiaire). Ces terrains ont été recouverts par des lœss, aujourd'hui plus ou moins décarbonatés. Ce sont des sols favorables à la culture des céréales.

En superficiel, les sols du centre-ville de Soultz-sous-Forêts et de la commune de Hohwiller, se composent essentiellement de loess du würm qui sont érodés sur une grande épaisseur. L'épaisseur des lœss est de l'ordre de 4,00 à 5,00 m.

Le lœss est un sédiment constitué de poussières dont la majeure partie est de la taille des limons (4 à 50 micromètres), et qui a été mis en place au cours de périodes froides de l'ère quaternaire, sous l'influence de vents secs (et le plus souvent froids). Les lœss sont essentiellement localisés à la périphérie des anciennes calottes glaciaires du quaternaire.

Dans les vallées drainées par le Seltzbach et le Froschwillerbach, on rencontre des alluvions récentes assez fines. La majeure partie du remplissage des fonds de vallées paraît d'âge holocène. L'épaisseur de ces dépôts est relativement importante. La lithologie précise de ces alluvions est mal connue.

Les couches Chattien et Rupélien supérieur font la transition entre les lœss et les alluvions. Il s'agit de couches à Mélettes (marnes gris clair, plus ou moins feuilletées, généralement sableuses et micacées), de marnes à Cyrènes et de couches de Niederroedern (marnes grises à bariolées).

#### 2.7. HYDROGEOLOGIE

Au niveau hydrogéologique, Soultz-sous-Forêts se situe entre les basses terrasses alluviales du Seltzbach et la nappe du Bundsandstein.

Le régime des terrasses alluviales du Seltzbach est essentiellement déterminé par le niveau du cours d'eau ; ces ressources sont inexploitables.

Le niveau du toit de la nappe du Bundsand est variable et correspond en général au fond des principales vallées qui entaillent les formations gréseuses dans lesquelles se situent les sources les plus importantes. Les sources apparaissent sur toute l'étendue du Bundsandstein et à tous les niveaux :

- les sources perchées émergeant à flanc de collines à la faveur de diaclases ou d'interstratifications d'horizons moins perméables,
- les sources de fond de vallées qui constituent les exutoires de la nappe générale imprégnant le massif gréseux.

#### 2.8. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Soultz-Sous-Forêts est irriguée par le Seltzbach depuis l'Ouest, par le Schindelbach depuis le Sud, par le Froeschwillerbach depuis l'Ouest et ces trois cours d'eau se rejoignent en limite Est de ban communal avec Hoffen. Ainsi, la commune de Soultz-Sous-Forêts constitue le point de confluence des affluents du Seltzbach et des bassins élémentaires situés en amont. Ces cours d'eau traversent la zone bâtie, ce qui engendre des contraintes de gestion et d'aménagement spécifiques.

La commune de Soultz-Sous-Forêts est concernée par les zones inondables du Seltzbach en zone non bâtie mais également en zone bâtie. Elle a fait l'objet d'arrêtés préfectoraux pour catastrophe naturelle en 1982 et en 1999.

#### 3. Etat actuel

#### 3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Soultz-sous-Forêts.

Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux, ainsi que leur entretien.

#### 3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES

#### 3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL

#### 3.2.1.1 PRODUCTION

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- Grandes Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- 2 forages dans le massif du Hochwald captant la nappe des grès vosgiens,
- Forage à Neuhaeusel par le biais du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable captant la nappe des alluvions rhénanes.

En 2009, les volumes prélevés sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines : 221 122 m³,
- 2 forages dans le massif du Hochwald: 147 224 m³,
- Forage à Neuhaeusel par l'achat au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Wissembourg: 451 339 m³.

Les réservoirs présents sur les réseaux sont les suivants :

- Réservoir 1 du Weidenweg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant des sources des Sept Fontaines et des forages du Hochwald,
- Réservoir 2 de Surbourg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant du réservoir 1 du Weidenweg et de Neuhaeusel,
- Réservoir de Hohwiller d'une capacité de 1 000 m³ et interceptant l'eau provenant de la nappe phréatique de Neuhaeusel,
- Château d'eau de Schoenenbourg d'une capacité de 150 m³ et interceptant l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald.

Tous les captages d'eau du Syndicat sont affectés d'un périmètre de protection qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000.

Le forage du Syndicat de Production a été déclaré d'utilité publique en 2010.

#### 3.2.1.2 DISTRIBUTION

La vente d'eau en 2009 se décompose de la façon suivante :

- 563 746 m³ pour la consommation domestique et agricole,
- 63 010 m³ pour la consommation industrielle.

Le réseau du Syndicat compte :

- 140 km de conduites principales,
- 42 km de branchements particuliers.

Le secteur Nord du Syndicat est alimenté par les sources de Sept Fontaines et les forages du Hochwald.

Le secteur Sud du Syndicat est alimenté par les ressources précédentes et par le Syndicat Mixte de Production (forages de Neuhaeusel).

Le syndicat réalise de nombreuses interventions sur le réseau.

En 2009, les travaux ont principalement consisté à réaliser une extension du réseau sur 145 ml pour le lotissement « La Roselière » à Betschdorf et à renforcer la conduite intercommunale Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen sur 920 ml.

La commune de Soultz-sous-Forêts n'était pas concernée directement par des travaux.

#### 3.2.1.3 QUALITE DE L'EAU

Des stations de traitement d'eau sont présentes en aval immédiat des ressources :

- grandes fontaines : traitement de neutralisation,
- forages du Hochwald : traitement d'arsenic et de neutralisation,
- sources des Sept Fontaines : traitement d'arsenic et de neutralisation.

En 2009, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, l'eau provenant des forages de Neuhaeusel est conforme aux limites en vigueur ; l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire.

#### 3.2.2. RESEAU COMMUNAL HOHWILLER

#### 3.2.2.1 CONSOMMATION

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 17 254 m³, ce qui représente 3% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 368, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 128 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Hohwiller est égale à la consommation moyenne du syndicat.

#### 3.2.2.2 DISTRIBUTION

La desserte de la commune de Hohwiller est assurée par 3 branches ;

- une conduite DN 150 depuis Soultz-sous-Forêts le long de la RD 28 au Nord-Ouest de la commune.
- une conduite DN 150 depuis Reimerswiller le long de la RD 199,
- une conduite DN 150 depuis Kuhlendorf le long de la RD 28 au Sud-Est de la commune ; à l'entrée de la commune rue Principale, le diamètre du réseau est réduit à 125 mm.

La jonction des 3 branches est située à l'intersection des RD 28 et 199 rue Principale.

Les habitations étant construites le long de la rue Principale et donc de la conduite principale, le réseau n'est pas maillé.

Les quelques rues restantes sont alimentés en antenne : rue de Betschdorf, rue de Hoffen, rue de l'Ecole. La longueur de la conduite en antenne reste faible (inférieure à 300 m).

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 80 et 150 mm.

#### 3.2.2.3 SERVICE INCENDIE

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m³/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

Le réseau de distribution de la commune de Hohwiller est équipé de poteaux d'incendie et de poteaux auxiliaires répartis sur l'ensemble de la commune.

#### 3.2.2.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Sud est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

#### 3.2.3. RESEAU COMMUNAL SOULTZ-SOUS-FORETS

#### 3.2.3.1 CONSOMMATION

#### Eaux domestiques et agricoles

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 122 660 m³, ce qui représente 22% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 2 325, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 145 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Soultz-sous-Forêts est supérieure à la consommation moyenne du syndicat.

#### Eaux industrielles

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 16 953 m³, ce qui représente 26,9 % de la consommation industrielle du Syndicat.

#### 3.2.3.2 DISTRIBUTION

La desserte de la commune de Soultz-sous-Forêts est assurée par 3 branches ;

- une conduite DN 250 depuis Kutzenhausen le long de la RD 28 rue de Pechelbronn à l'Ouest de la commune,
- une conduite DN 150 vers Hermerswiller le long de la RD 264 puis le prolongement de la RD 170 entre Retschwiller et Hermerswiller au Nord-Est de la commune,
- une conduite DN 200 vers Hohwiller le long de la RD 52 au Sud-Est de la commune.

Le réseau de Soultz-sous-Forêts est globalement maillé. Quelques réseaux restent en antenne compte tenu de la structure du tissu urbain, mais leur longueur est faible.

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 80 et 250 mm.

#### 3.2.3.3 SERVICE INCENDIE

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m³/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

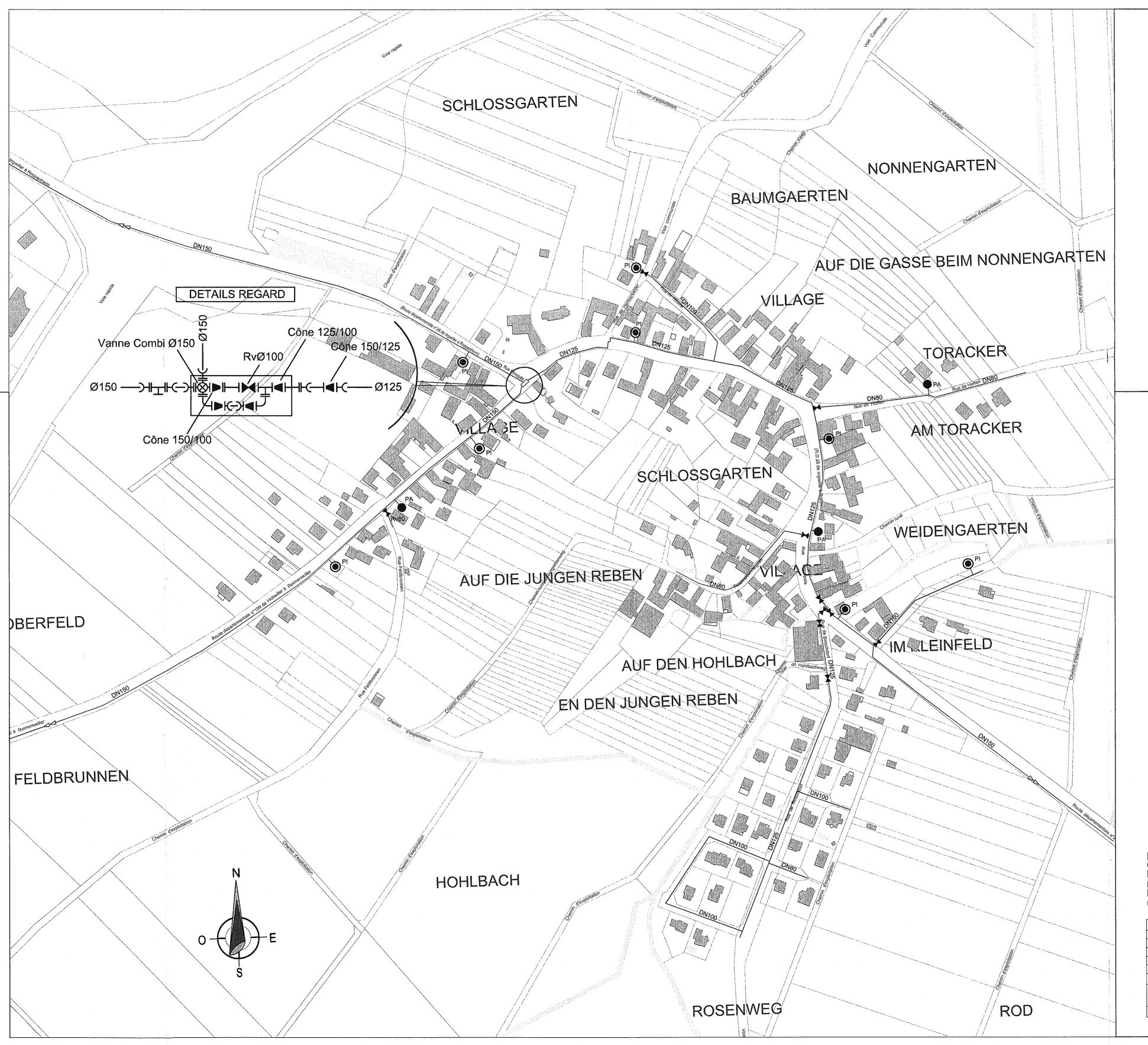
Le réseau de distribution de la commune de Soultz-sous-Forêts est équipé de poteaux d'incendie répartis sur l'ensemble de la commune.

#### 3.2.3.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Sud est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



## <u>Legende :</u>

Réseau A.E.P. existant

Robinet vanne

Poteau d'arrosage

Poteau d'incendie

Bouche d'incendie

Cône de réduction

Ventouse

Vidange ou purge

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Soultz-sous-Forêts

1, impasse des Sept fontaines 67250 SOULTZ S/FORETS

REVISIONN°1 APPROBATION

Commune de E Soultz-sous-F Kutzenhausen, M

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 2 7 MAR. 2012

LE PRESIDENT

0 3 AVR. 2012

, Kuhlendorf, echelbronn, Hermerswiller,

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE** 

PLANS DE RECOLEMENT

3. Commune de HOHWILLER



Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST INGENIEURS CIVILS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES Infrastructure - Ingénierie

Slège social:

8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30 012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Tél : 03 88 65 36 06 - 03 88 65 36 05 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Groupe 5 GERBER

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification  Mise à jour suivant les observations du Syndicat d'A.E.P. du Canton de Soultz-sous-forêt  Version initiale			
B A	15.09.2010 17.08.2010	MERGLEN P. MERGLEN P.				
Responsable Projet		Vérificateur	Echelle	N° Affaire	N° Plèce	
GERBER R.		MERGLEN P.	1/2000°	67 1041 10 015 5 0		

